



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et au Règlement (CE) 453/2010

## TERRE DE SOMMIERES

Page: 1/7

Date de révision: 12 Jul. 2025

### **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Identification de la substance/mélange:	TERRE DE SOMMIERES
Numéro CAS:	84776-18-1
Numéro CE:	283-943-2
Numéro d'enregistrement REACH:	Exempted

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Non destinée à l'utilisation personnelle directe sous cette forme ou concentration.  
Additif rhéologique

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
E mail : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE**

Substance / mélange n'est pas classée comme dangereux selon la Directive 67/548/CEE et 1999/45/CE

**Classification selon le règlement (l'EC) 1272/2008**

Substance / mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008

#### **2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE**

Substance / mélange n'est pas classée comme dangereux selon la Directive 67/548/CEE et 1999/45/CE

**Étiquetage selon le règlement (l'EC) 1272/2008**

Substance / mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008

#### **2.3. Autres dangers**

Ce produit peut générer de la poussière pendant son utilisation et sa manipulation. Ce produit peut contenir du quartz (silice cristalline). Une exposition prolongée à la poussière de silice cristalline peut provoquer silicose.



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et au Règlement (CE) 453/2010

## TERRE DE SOMMIERES

Page: 2/7

Date de révision: 12 Juil. 2024

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance/préparation

Ce produit peut contenir silice cristalline jusqu'à hauteur de 5%.

Bentonite n'est pas répertoriée comme une substance dangereuse dans l'Annexe I de la directive 67/548/CEE, modifiée, ne figure pas dans l'annexe VI du règlement (CE) 1272/2008.

Bentonite a une exemption de l'obligation d'enregistrement conformément à l'Annexe V du Règlement (CE) 1907/2006.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation:

Si la personne a inhalé une forte dose et souffre d'irritation mécanique ou malaise, transportez-le dans une zone bien ventilée. Contactez un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec la peau:

Nettoyez avec de l'eau et du savon, puis rincez à l'eau claire

Si DANS LES YEUX:

Rincez à grande eau. Contactez un médecin si l'irritation persiste

En cas d'ingestion:

Pratiquez un traitement symptomatique et contactez un médecin

Protection individuelle de la personne prodiguant les premiers soins:

Aucune information disponible

#### 4.2. Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés : Irritation mécanique.

#### 4.3. Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :

Aucune information disponible.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse appropriée.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour des raisons de sécurité, ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun spéciale

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et actions:

Aucune consigne spécifique.

Éviter que les déversements entrent dans les égouts municipaux et les tuyaux d'eau courante



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et au Règlement (CE) 453/2010

## TERRE DE SOMMIERES

Page: 3/7

Date de révision: 12 Juil. 2024

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Évitez la formation de poussière.

Évitez de respirer la poussière et évitez tout contact avec les yeux.

Utilisez protection respiratoire dans les endroits poussiéreux. Portez des gants de protection contre les produits chimiques et des lunettes de sécurité.

Pour les secouristes:

Aucun spéciale

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que les déversements entrent dans les égouts municipaux et les tuyaux d'eau courante.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Disposez ou aspirez; au besoin, nettoyez avec de l'eau pour diluer.

Ventiler la zone et nettoyer après avoir éliminé les restes complètement.

Disposez le produit dans un container fermé avant de l'éliminer. Le versage peut-être effectué de conformité avec des consignes locales.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections :

Aucune information disponible.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations:

Évitez tout contact avec les yeux, peau et vêtements. Porter des vêtements protecteurs et l'utilisation de lunettes.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général:

Fournir une ventilation appropriée d'extraction d'air dans les zones de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Autres informations:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit sec

Tenir à l'abri des matières incompatibles (voir la section d'incompatibilité)

Ne pas stocker ce matériel près d'aliments ou d'eau potable.

Entreposer dans des contenants fermés hermétiquement dans un endroit frais, sec et aéré. Conserver dans un contenant de verre, plastique approprié, d'aluminium, ou recouverte de laque.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucun.



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et au Règlement (CE) 453/2010

## TERRE DE SOMMIERES

Page: 4/7

Date de révision: 12 Jul. 2024

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Ces produits ne sont associés à aucune valeur d'exposition professionnelle (VEP).  
Respectez les dispositions réglementaires concernant la poussière (inhalable et respirable).

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriée:	Ventilation générale. Un système de ventilation est conseillé afin d'éviter des concentrations de poussière dans l'air supérieures aux valeurs limites d'exposition
Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection personnelle Protection des yeux et du visage:	Portez des lunettes de sécurité avec écran latéral
Protection de la peau:	Les vêtements de protection recommandés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux.
Protection des mains:	Compatible résistant aux produits chimiques sont recommandées. Laver les gants contaminés avant de les réutiliser
Autres:	Des mesures devraient être prises pour empêcher que les matériaux ne soient projection dans les yeux ou sur la peau. Porter des vêtements de protection et eyeslids
Protection respiratoire:	Utilisez un appareil respiratoire si la concentration de poussière excède les limites d'exposition
Risques thermiques:	Aucune information disponible

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Appearance:	Poudre crème-grise
Odeur:	Inodore.
pH :	10.5 ± 0.5
Point de fusion:	Aucune information disponible
Point d'ébullition :	Aucune information disponible
Point d'éclair:	Not applicable
Taux d'évaporation :	Aucune information disponible
Inflammabilité :	Aucune information disponible
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion:	Aucune information disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosivité (inflam.):	Aucune information disponible
Pression de vapeur a 20°C :	Aucune information disponible
Densité de vapeur :	Aucune information disponible
Densité relative:	2.7
Solubilité:	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage :	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Aucune information disponible
Température de décomposition :	Aucune information disponible
Viscosité :	Aucune information disponible

#### 9.2. Autres informations

Autres informations : Aucune information disponible.



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et au Règlement (CE) 453/2010

## TERRE DE SOMMIERES

Page: 5/7

Date de révision: 12 Jul. 2024

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité : Aucun danger réactions sont attendues.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Ce produit sont stables sous conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun danger réactions sont attendues.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Aucune consigne spécifique..

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Aucun connu.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Aucun réactions dangereuses ou sous-produits sont attendus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques aigus : Peut irriter les yeux en cas d'exposition à de grandes quantités de poussière  
Irritation de la peau peuvent résulter d'un contact physique  
L'inhalation de concentrations élevées peut provoquer une irritation

Informations sur les effets toxicologiques chroniques : Ce produit peut contenir du quartz (silice cristalline). En 1997, l'IARC a statué que la partie inhalée de la silice cristalline sur le lieu de travail pouvait provoquer un cancer du poumon chez les humains. Cependant, tous les types de silice cristalline et toutes les pratiques industrielles ne peuvent pas être associés à cet état de fait (monographies de l'IARC, Vol. 68).

En juin 2003, le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP) de l'UE a indiqué que la conséquence sur les êtres humains de l'inhalation de la poussière de silice cristalline était la silicose. "Nous disposons de suffisamment d'informations pour déterminer que le risque relative de cancer du poumon est plus fort chez les personnes atteintes de silicose. Ainsi, éviter le développement de la silicose réduira les risques de cancers...". (CSLEP SUM Doc 94-final, juillet 2003).

Autres informations pertinentes

Non mutagène, tératogène ou toxique par administration répétée à ce jour. Il existe des preuves démontrant que les personnes atteintes de silicoses sont plus exposées au risque de cancer des poumons. Selon les dernières informations disponibles, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée en veillant à ce que les valeurs d'exposition réglementaires soient respectés.



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et au Règlement (CE) 453/2010

## TERRE DE SOMMIERES

Page: 6/7

Date de révision: 12 Juil. 2024

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité : Pas d'effets particuliers connus

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non biodégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non bioaccumulable.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PTB et tPtB

Résultats de l'évaluation PTB et tPtB : Aucune information disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes: Voir aussi épigraphe 6,7,13, y 15  
Éviter la contamination des sols, des eaux souterraines et de surface.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes à mettre en œuvre pour le traitement des déchets

Conteneurs de traitement du déchets:	Éliminez le produit en respectant les mesures de sécurité selon les réglementations locales/nationales.
Appropriate méthodes de traitement des déchets de la substance ou de mélanges:	Éliminez le produit en respectant les mesures de sécurité selon les réglementations locales/nationales.
Appropriate méthodes de traitement des déchets d'emballages contaminés:	Éliminez le produit en respectant les mesures de sécurité selon les réglementations locales/nationales.
Rejets d'eaux usées:	Aucune information disponible
Communauté / nationaux / régionaux Dispositions relatives aux déchets:	Aucune information disponible

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Transport terrestre (ADR / RID)

La substance/mélanges n'est pas classifiée comme dangereux pour le transport

#### 14.2. Transport maritime (IMDG)

La substance/mélanges n'est pas classifiée comme dangereux pour le transport

#### 14.3. Transport aérien (IATA)

La substance/mélanges n'est pas classifiée comme dangereux pour le transport



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et au Règlement (CE) 453/2010

## TERRE DE SOMMIERES

Page: 7/7

Date de révision: 12 Jul. 2024

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### **15.1. Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange**

Aucun: Aucune information disponible

Autorisations: Aucune information disponible

Utilisation: Aucune information disponible

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune information disponible.

### SECTION 16: Autres informations

Substance / mélange n'est pas classée comme dangereux selon la Directive 67/548/CEE et 1999/45/CE

Substance / mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008